

**DECISION N° 24/2007**  
**portant délégation de signature à Monsieur Jean Yves BOUVIER**  
**Directeur adjoint**

**Le Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Sud Réunion,**

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique ;

VU l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé, notamment son article L 6143-7 ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté de la directrice de l'Agence régionale de l'hospitalisation Réunion – Mayotte n° 60/2007/ARH du 11 mai 2007 confiant l'intérim du GHSR à M. Alex LYSANDRE à compter du 14 mai 2007 ;

VU la décision n° 6/2007 du 14 mars 2007 portant délégation de signature à Monsieur Jean Yves BOUVIER, Directeur Adjoint ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La présente décision annule et remplace la décision n° 6/2007 du 14 mars 2007.

**ARTICLE 2** : La présente délégation exclut expressément le domaine des logements de fonction.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Yves BOUVIER, Directeur Adjoint pour les actes et décisions relatifs aux cinq domaines suivants:

- Infrastructure, travaux et services techniques
- Ordonnancement, gestion et suivi des dépenses des services techniques et travaux
- Politique de sécurité technique
- Magasin et gestion des stocks des services techniques
- Gestion budgétaire et suivi des commandes concernant les biens listés en annexe 2.

**ARTICLE 4** : Dans le cadre des infrastructures, des travaux, des constructions et des services techniques, Monsieur BOUVIER a délégation pour :

- l'aide et le conseil à l'élaboration des politiques d'investissement immobilier et de maintenance du parc en vue de décision à soumettre au Directeur
- la mise en œuvre opérationnelle des projets immobiliers -construction et maintenance- préalablement décidés ou validés par les autorités compétentes

- le contrôle de la mise en sécurité des bâtiments, des installations et équipements non médicaux
- la gestion du suivi des prestations techniques confiées à des prestataires externes.

**ARTICLE 5 :** Monsieur Jean-Yves BOUVIER a délégation pour l'ordonnancement, la gestion et le suivi des dépenses des services techniques et travaux selon l'état joint en annexe 1 et de ce fait, il signe les bons de commandes et atteste du service fait.

**ARTICLE 6 :** Monsieur Jean-Yves BOUVIER a compétence pour la prise en charge de la politique de sécurité technique, à savoir :

- la sécurité incendie
- la sécurité des biens et des personnes
- la gestion des circulations et du stationnement des véhicules.

**ARTICLE 7 :** Concernant les magasins et la gestion des stocks, Monsieur Jean-Yves BOUVIER a délégation de compétence pour :

- la prise en charge de la gestion des stocks par l'autonomisation du « Magasin Services Techniques »
- la gestion des biens et du personnel y afférents.

**ARTICLE 8 :** Dans le domaine de la gestion budgétaire et du suivi des commandes relatives aux biens visés par l'annexe, Monsieur Jean-Yves BOUVIER a délégation pour :

- les prévisions quantitatives et financières des besoins
- le suivi de l'état de ces comptes
- la mise en œuvre et le suivi de la chaîne des commandes
- les procédures de réception des commandes.

**ARTICLE 9 :** Dans le cadre de la présente délégation, Monsieur Jean-Yves BOUVIER fera précéder sa signature de la mention :

**Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur Adjoint.**

**ARTICLE 10 :** En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Jean-Yves BOUVIER, délégation est donnée à Monsieur Christian BOUCHERON et à Monsieur Daniel RIVIERE, Ingénieurs en chef, pour tout ce qui précède.

**ARTICLE 11 :** La présente décision prendra effet à compter de sa signature et ce jusqu'à nouvelle décision.

Fait à Saint-Pierre le 14 mai 2007

Le Directeur par intérim,

Alex LYSANDRE

**Diffusion et publication :**

- intéressé
- conseil d'administration
- receveur
- recueil des actes administratifs
- affichage
- classement à la direction générale